



A tous les habitants de Haute-Rivoire

MARS 2016

INFORMATION MUNICIPALE - N° 24 / 2016

RECENSEMENT CITOYEN

Depuis **Janvier 1999**, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

DATES A RETENIR

* **FOIRE DE PRINTEMPS : Samedi 29 Avril 2016**

Comme chaque année votre journée sera bien occupée : des forains, du bétail, des expositions culturelles, les balades à dos d'ânes, la visite du Musée du Clocher et celui de Rémi Cuisinier, des exposants de véhicules neufs, la mini-ferme, une exposition de vélos du Grand Bi aux années 80, les produits locaux etc.... Vous trouverez bien sûr de quoi vous restaurer et vous pourrez aussi tenter votre chance à une nouvelle tombola pour gagner de très beaux lots.

* **COMMEMORATION DU 8 MAI : Dimanche 8 Mai 2016** rendez-vous à 11 H. devant le Monument aux Morts de Les Halles.

* **CHALLENGE DU GROUPEMENT HAUTE BREVENNE (Boule Lyonnaise) : Samedi 7 et Dimanche 8 Mai** – 300 à 400 boulistes sont attendus pour ce week-end.

* **FETE DES CLASSES EN « 6 » : Dimanche 15 mai 2016**

* **CYCLO CANTON : Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2016** pour la 20^{ème} édition

FETE DE LA MUSIQUE

Nous organiserons cette année « La **Fête de la Musique** » le **Samedi 18 Juin**.

Nous avons, avec l'aide de **Christophe REVERT**, guitariste sur la commune, contacté les musiciens du village dont nous avons connaissance afin de leurs présenter le projet. Certains se sont joints à nous et grâce à eux nous pourrions mettre en place cette manifestation.

Tout n'est pas encore prêt mais nous pouvons vous donner les informations suivantes :

Elle se fera en 2 temps, une première partie de **17h30 / 18h00 à 20H30 sur la place du Monument** avec 3 ou 4 petits groupes puis nous continuerons les festivités **sur la place des pompiers dès 21h00** avec d'autres groupes qui rejoindront les premiers. Ces musiciens sont des groupes locaux, de styles différents (guitares, basses, batteries, claviers, accordéon, instruments à vents...) qui nous joueront des morceaux connus et aussi de leurs compositions. L'amicale Laïque installera un **stand de restauration** à cette occasion.

Nous vous informerons dès que possible du programme de cette journée et vous attendons nombreux.

RAPPEL OUVERTURE MAIRIE AU PUBLIC

- Mardi et Jeudi de 9 H. à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H.30
- Vendredi de 15 H. à 18 H.30
- 2 Samedis par mois de 9 H. à 12 H : **2 et 16 Avril - 7 et 21 Mai - 4 et 18 Juin**
[Permanences du C.C.A.S sur RV ces samedis matins en contactant la mairie.](#)

RAPPEL OUVERTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Mardi - Vendredi – Samedi de 9 H. à 11 H.30
- Mercredi de 13 H.30 à 16 H.
- Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

ASSOCIATIONS

Si vous désirez faire passer un message sur le panneau lumineux, veuillez-vous adresser en mairie ou envoyez un mail à l'adresse suivante : pbgerin@yahoo.fr

RAPPEL : PANNEAUX DE SIGNALISATION MOBILES ET TEMPORAIRES

Nous mettons à la disposition des agriculteurs et des particuliers des panneaux de signalisation mobiles et temporaires pour tous travaux débordant sur la voie publique ou mettant en danger les automobilistes ou les piétons (travaux agricoles, déménagement, ravalement de façade etc....) et nous rappelons qu'un arrêté de voirie doit être déposé en mairie.

Ces panneaux doivent être demandés en mairie.



AMBROISIE

L'allergie au pollen d'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique.

L'allergie peut se déclarer à n'importe quel âge. Une étude menée par l'Agence régionale de Santé Rhône-Alpes en 2014, a montré que 21% des personnes vivants en zone fortement exposées au pollen d'ambroisie, y sont allergiques (contre 9 % dans les autres secteurs). Chaque année, les dépenses de soins et les arrêts de travail liés à l'allergie à l'ambroisie en Rhône-Alpes représente un coût d'environ **15 millions d'Euros pour près de 200 000 personnes allergiques.**

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes les plus courants sont les suivants :

- **RHINITE** : nez qui pique, coule, éternuements
- **CONJONCTIVITE** : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils grattent
- **TRACHÉITE** : toux sèche
- **ASTHME** : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- **URTICAIRE, ECZEMA** : atteintes cutanées, rougeurs, boutons, démangeaisons

2 personnes référentes sur notre commune : **Gilles CHAVEROT et Gilbert GAYET.**



CCAS

Le C.C.A.S s'est réuni pour évoquer le sujet des **animations.**

Après avoir pris du recul et bien que nous ayons eu un retour positif de l'après-midi festive en Janvier, le repas prévu **le 25 Mai** est donc repensé pour **une nouvelle formule** peut-être en **Novembre.**

Nous avons engagé une réflexion afin de trouver la meilleure solution pour que même les personnes les plus isolées ne soient pas oubliées. Les personnes concernées seront informées de notre décision par courrier.

Mais le CCAS c'est aussi les jeunes. C'est pourquoi le terrain de Rampôt appartenant au CCAS a été cédé à la commune pour y construire le **City Stade.**

Puis c'est aussi les petits. Il sera donc prévu au budget 2017 une somme pour réparer, changer ou rajeunir les jeux du **Parc aux Biches** qui sont très utilisés.

NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

* Une **tablette tactile** est à disposition des usagers pendant les permanences. Les plus jeunes, mais aussi les moins jeunes, peuvent venir découvrir ce nouveau support. Des jeux, des histoires contées ont été installés pour les tout-petits. Venez tester avec eux. La tablette ne peut pas être empruntée.

Des nouveautés sont en rayon pour les grands et les petits. Nous vous rappelons aussi **les liseuses tactiles et les tableaux qui sont en prêt.**

* Rappel des horaires d'ouverture : lundi de 16h à 18h30 - mercredi et jeudi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h.
Accueil à la bibliothèque d'un **auteur-illustrateur** pour la jeunesse les **25 et 26 avril**. Alex Godard est guadeloupéen, il est en résidence d'auteur pour 2 mois sur la communauté de communes. Il a déjà à son actif plus d'une dizaine d'albums pour la jeunesse.

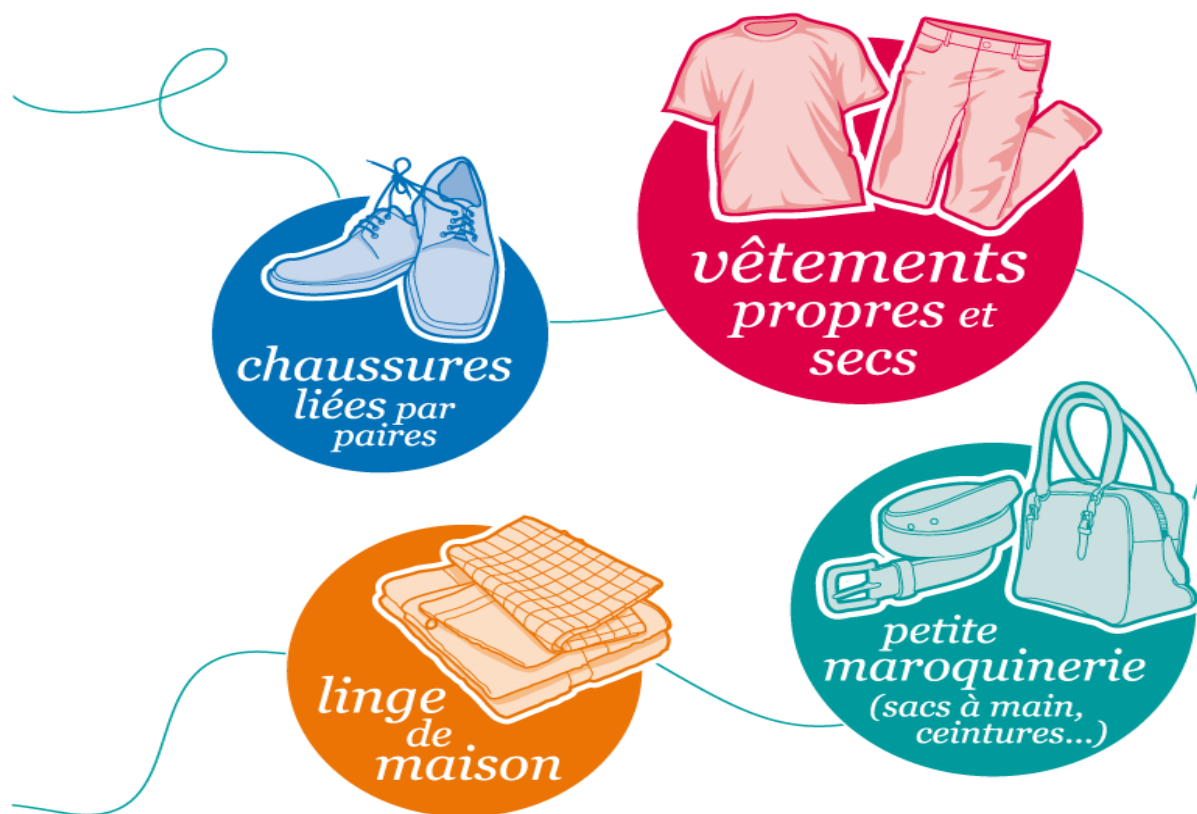
3 classes des écoles sont concernées par ces rencontres.

COLLECTE DE TEXTILES

Qui ne s'est jamais posé la question : Où puis-je déposer mes vêtements que je n'utilise plus ?

Une **borne de collecte de vêtements** va être installée à côté d'un point tri de nos bennes verres et papier (l'endroit n'est pas encore défini).

- Il suffit de les rassembler dans un sac fermé (moins de 30L).
- En raison des débouchés faibles, voire inexistants, merci de ne pas donner de vêtements souillés, de chiffons ou de chaussures trop usées.



VIE DE L'EGLISE

La paroisse **Saint Martin l'Argentière** a missionné des équipes relais proximité (**E.R.P.**) pour faire le lien entre la population du village et la paroisse.

Les membres de l'équipe du village de Haute-Rivoire sont au service de la communauté chrétienne. Cette équipe veille et aide à vivre le mieux possible les projets des groupes et équipes de chrétiens.

Les coordinateurs - Yvonne Reynard : 04 74 26 37 95

- Simone Bailly : 04 74 26 36 19

- Claudie Faure : 04 74 70 65 44 ou 06 47 29 63 77

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Il a souvent été fait des rappels aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux divaguer à cause des problèmes de sécurité.

Mr le Maire reçoit encore régulièrement des plaintes de marcheurs ou de cyclistes qui ont été surpris par des chiens de grande taille.

Après un premier avertissement oral, il sera dans l'obligation de prévenir les gardes fédéraux (cela a déjà été fait récemment) et à faire verbaliser les propriétaires connus.

Beaucoup de propriétaires estiment que leur chat est un animal indépendant qui bénéficie d'un statut spécial par rapport au chien, lui permettant d'aller où bon lui semble ! En réalité, il n'en est rien en vertu de l'article L211 du code rural, votre ami ne doit pas être en état de divagation et pour cause : votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat tous les matins dans son jardin, de trouver son potager retourné parce que votre félin l'a pris comme terrain de jeu, ou d'entendre des bruits de pugilat entre chats.

TOUS LES CHIENS ET CHATS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS ET IDENTIFIABLES !

LES PROPRIETAIRES SONT RESPONSABLES DES DIVAGATIONS ET DES DEGATS CAUSES PAR LEURS ANIMAUX !

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le **conciliateur de justice** est un bénévole nommé par le premier président de la cour d'appel. Il facilite le règlement des litiges entre consommateur et professionnel, fournisseur et client, propriétaire et locataire, locataires entre eux. En revanche, il n'intervient pas dans les affaires d'état des personnes (état-civil), entre personnes privées et l'administration, dans le domaine du droit de la famille (divorce, garde d'enfants par exemple), dans les procédures pénales.

Les permanences ont lieu le **troisième lundi de chaque mois, de 9h30 à 11h30** à la Mairie de St Laurent de Chamousset.

Pour prendre RDV : Téléphoner en mairie de St Laurent de Chamousset au **04 74 70 50 19**.

AGRICULTURE

Mercredi 9 Mars 2016, les services de la Préfecture avaient organisé une inauguration de la méthanisation. **Monsieur le Préfet Michel DELPUECH** et bien d'autres personnalités ont, sous une pluie battante, visité la première unité de méthanisation du Rhône. Après les différents discours, et sans rapport avec la méthanisation, Monsieur le Préfet a bien voulu accepter un temps de paroles avec la commission agricole communale pour échanger sur leurs difficultés actuelles. Très attentives au débat, les personnes de la préfecture ont bien pris note des divers problèmes rencontrés par les agriculteurs.

TRAVAUX EN COURS

* **Le bâtiment de la Grand-Croix** a été aménagé en 2 parties. Les Services Techniques Municipaux en utilisent une partie et l'autre partie sera proposée à la location industrielle pour du stockage.

* **Les trottoirs route de Meys** seront bientôt terminés.



A noter le changement de priorité : les véhicules venant de Virigneux devront laisser la priorité à droite donc à ceux venant de la route de Meys, il n'y aura plus de « cédez le passage » en venant de Meys.

* Le chantier du **Chemin de la Protière** arrive à son terme.

* **ZA les Sapins** : Le désamiantage est terminé et après l'aménagement complet de la zone nous verrons l'installation prochaine des artisans.

PROJETS A VENIR ET A L'ETUDE

* Les travaux du **City Stade** vont bientôt débuter.

* Le chantier du **local associatif** dédié à l'**A.C.C.A.** (Association de Chasse Communal Agréée) va aussi bientôt commencer.

Deux études sont cours :

* La réfection de la rue de Rampôt avec aménagement à partir de la Chapelle jusqu'à la route de Virigneux.

* L'aménagement du carrefour de l'entrée du village vers Zone Artisanale des Sapins.

Ces deux dossiers à l'étude ont pour objectif de ralentir la circulation dangereuse dans ces secteurs.